



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

Date de la convocation :
3 décembre 2020

Date d'affichage :
3 décembre 2020

Nombre de membres¹:
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 25
Procuration : 3

A la majorité :
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent Poissant, Mme Nadège Vandebussche, M. Philippe Dutkiewicz, Mme Catherine Bécart, M. Didier Comparon, Mme Anne-Marie Duhamel, M. Jean-Pierre Coquelle, Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Romain Drumez, Mme Virginie Martel, M. Joël Ouvry, Mme Perrine Fruchart, M. Bruno Lothe, Mme Cindy Queste, M. Michael Honoré, M. Philippe Caron, Mme Sophie Passerieux, M. Joël Bigourd, Mme Marie-Claire Evrard-Courtin, Mme Jacqueline Lacheray, Mme Angélique Wasil, M. Ludovic Decocq, M. Gaëtan Galle.

Excusée : Madame Sylvie Debove.

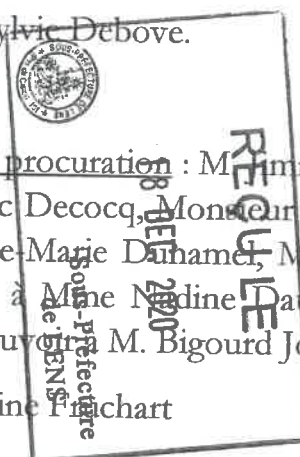
Absent : ///

Excusés ayant donné procuration : M. Jimmy Delestienne pouvoir à M. Ludovic Decocq, Monsieur Alain Courault pouvoir à Mme Anne-Marie Duhamel, Madame Debert Marie-Claire pouvoir à Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Hermant Serge pouvoir à M. Bigourd Joël.

Secrétaire : Mme Perrine Fruchart

Objet : Vente de l'ancienne Colonie Loubejac en Dordogne

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en vente de l'ancienne colonie LOUBEJAC à Villefranche du Périgord, section cadastré AK N° 2 pour une superficie de 3850 m².



La commune de Mazingarbe est propriétaire d'un immeuble au lieudit « Moulin du Pontet » sur la commune de Loubejac en Dordogne depuis 1986.

Ce bâtiment a été acquis afin de proposer des colonies de vacances aux enfants mazingarbois par l'intermédiaire de l'association Temps Libre Vacances, organisateur de vacances à Pont à Vendin.

L'ancienne colonie de Loubejac n'est plus occupée par l'association T.L.V. depuis 2009, et a été mise en vente par la commune depuis cette date. Ce bien dégradé a perdu de sa valeur et nécessite des travaux importants.

En 2019, une partie des terrains attenants ont été vendus à un particulier riverain de l'ancienne colonie au prix de 65 000€.

L'estimation des Domaines à Bordeaux du 20 février 2019 évalue le prix de vente de la partie colonie, cadastrée section AK n°2, à 120 000€. Plusieurs demandes de mandat de vente sans exclusivité sont effectuées auprès des notaires et agences proches de Loubejac au prix de 125 000€, avec négociations possibles.

La vente est compliquée car la région est sinistrée et située dans un secteur avec peu d'activités. Le coût annuel des frais d'entretien est d'environ 7 000€ (frais de gardiennage, entretien des terrains, chauffage, taxe foncière). De plus, les concierges sont âgés et ne souhaitent plus à l'avenir s'occuper du bien.

Une précédente délibération du Conseil Municipal datant du 11 juin 2020 a validé la vente à un promoteur immobilier (SCI les Siroliers).

Cette agence n'étant plus intéressée pour l'achat de ce bien, une autre offre d'achat est proposée au prix de 127 000 Euros TTC dont 7189.00 Euros de frais d'agence.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition d'achat de l'ancienne colonie Loubejac.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture
le .18.12.2020.....

Publiée et Notifiée le
...22.12.2020....

Le Maire,

Laurent Poissant



Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte de vendre le bien « Ancienne Colonie Loubejac », cadastré AK N°2 pour une superficie de 3 850m² au prix de 127 000 Euros TTC, dont 7 189.00€ TTC de frais d'agence à une famille de la région.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et ses pièces annexes.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

